

Charte du supporter des Gonzague Boys

Article 1 : Le Gonzague a un comportement exempt de tout reproche, il évite les excès qui peuvent entraîner l'exclusion (pas de propos racistes, de gestes obscènes ou déplacés). Il doit respecter les autres personnes présentes dans comme en dehors de la salle et doit surtout montrer le bon exemple aux plus jeunes.

Article 2 : Le Gonzague se conforme aux règles en vigueur et il partage l'esprit du basket avec les nouveaux fans.

Article 3 : Le Gonzague respecte la personnalité de chacun, son équipe comme les équipes adverses. Il s'engage à respecter les joueurs et les supporters des clubs adverses ainsi que le public dans la salle tout comme sur les réseaux sociaux.

Article 4 : Le Gonzague accepte les décisions de l'arbitre et fait preuve de fair-play.

Article 5 : Le Gonzague reste digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient de l'influence de son comportement sur le public. Il s'interdit tout acte de dégradation et de violence verbale ou physique.

Article 6 : Le Gonzague fait de chaque rencontre un moment privilégié, quel que soit l'importance de l'enjeu et il contribue à l'ambiance positive dégagée par son groupe.

Article 7 : Le Gonzague soutient son club en permanence et en tous lieux. Il encourage les joueurs à se surpasser pour gagner et, par son enthousiasme, il leur donne de l'énergie.

Article 8 : Le Gonzague respecte les dirigeants, les joueurs, le club et les arbitres car tous partagent la même passion pour le basket et il participe à la réussite générale.

Article 9 : Le Gonzague est fier de son équipe et de représenter l'Etoile de Charleville-Mézières lors de tous les déplacements et son dynamisme doit être contagieux.

Article 10 : Tout membre des Gonzague Boys est tenu de respecter les termes de cette charte. En cas de non-respect, le membre fautif pourra être exclu comme prévu par l'article 8 des Statuts de l'Association.